



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/658

Adoption et renouvellement de conventions-cadre et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance – Approbation des conventions et des contrats.

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/658 - ADOPTION ET RENOUELEMENT DE CONVENTIONS-CADRE ET DE CONTRATS DE SOUS-MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE DIFFERENTES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE – APPROBATION DES CONVENTIONS ET DES CONTRATS. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance contribuent grandement au renforcement du dispositif d'accueil, individuel et collectif, des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. L'une des spécificités du modèle lyonnais de la politique petite enfance réside en effet dans la vitalité du tissu associatif et dans le dynamisme du partenariat instauré entre la Ville de Lyon et les associations, pour répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises et leur offrir un service de qualité.

Les associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée habituelle de 3 ans :

- la convention cadre ou mixte pour un subventionnement annuel dépassant 23 000 € définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté ;
- la convention d'occupation temporaire précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux ;
- le contrat de sous-mise à disposition précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire des locaux ;
- Ces documents arrivant à échéance et les associations poursuivant leurs activités en faveur d'un accueil de qualité des enfants sur le territoire lyonnais, il vous est proposé d'approuver le renouvellement des conventions ci-dessous.

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	<u>Type de convention / contrat renouvelé(e) :</u> 1- Convention-cadre 2- Convention d'occupation temporaire 3- Contrat de sous - mise à disposition	Valeur locative 2020 des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche	
				2020 Délibérations en Conseil Municipal N°2020/5349 du 27/01/2020 et N°2020/312 du 19/11/2020	2021 Délibérations en Conseil Municipal N°2021/554 du 28/01/2021
1er arrondissement					
Mutuelle Petite Enfance – Les P'tits Soyeux	RAM Les P'tits Soyeux	Contrat de sous-mise à disposition	27 923 €	78 400 €	40 260 €
				22 250 €	
Association des Familles du Quartier Saint- Vincent	Farandole	Cadre	45 841 €	136 000 €	68 000 €
				34 000 €	
Association Crèches Saint Bernard	Vaucanson	Cadre	55 198 €	184 000 €	88 000 €
				36 000 €	
Les Petits Thou	Les Petits Thou	Cadre	61 278 €	134 400 €	70 400 €
				41 600 €	
4e arrondissement					
Mutuelle Petite Enfance Chazière	RAM Le Jardin des Gones	Cadre	15 050 €	64 800 €	32 400 €
				16 200 €	
6e arrondissement					
Evancia	Crèche du Parc	Cadre + convention d'occupation temporaire	89 887 €		
8e arrondissement					
P'tits Gones du 8e	Les P'tits Gones du 8e (halte-garderie et crèche familiale)	Cadre + contrat de sous-mise à disposition	3 906 €	HG : 48 800 € CF: 276 000 €	HG : 24 400 € CF : 145 600 €
				HG : 12 200 € CF : 88 000 €	
Centre Léon Bérard	Les Léonceaux	Cadre		184 000 €	94 000 €
				51 000 €	
Pierre et le loup	Pierre et le loup	Cadre		112 000 €	58 000 €
				33 000 €	

Lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020 ont été adoptées une convention cadre et une convention d'occupation temporaire des locaux au bénéfice de l'association Garderisettes Gestion, gestionnaire de la Crèche du Parc – Lyon 6^{ème}. L'association ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société par actions Evancia, il est nécessaire de prévoir l'adoption de conventions cadre et d'occupation temporaire du fait de cette restructuration de l'entité gestionnaire. La solution proposée permet la régularisation et la sécurisation du conventionnement pour cet équipement petite enfance jusqu'au 31 juillet 2021, un travail étant mené en parallèle pour définir les suites à donner à ce partenariat.

Vu lesdites conventions ;

Vu lesdits contrats ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 4^e, 6^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Les conventions-cadre et les contrats de sous-mise à disposition susvisés, établis entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, sont approuvés.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET